

Envoi : 11/10/2016

Réception par le Préfet : 11/10/2016

Publication : 14/10/2016



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2016-9-6-1

Séance du vendredi 7 octobre 2016

**EXPERIMENTATION AUX ECONOMIES D'ENERGIE
DANS DEUX COLLEGES PILOTES**

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSEE :

Mme MEHLEN-VETTER.

EXCUSE AVEC PROCURATION :

M. Michel HABIG donne procuration à M. Eric STRAUMANN, Président du Conseil Départemental.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2016-2-6-1 du 18 mars 2016, relative à la Politique de l'Environnement et du Cadre de Vie,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,
- VU l'avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie du 16 septembre 2016,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- accepte l'expérimentation sur les deux collègues « pilotes » à désigner par le Président du Conseil départemental, sur la base du volontariat, qui pourraient être les collègues Bel Air de MULHOUSE et Reber de SAINTE-MARIE-AUX-MINES,
- approuve la convention fixant les modalités de l'expérimentation précitée à intervenir avec l'association Alter Alsace Energies et les Principaux des deux collèges susvisés et autorise le Président à la signer,
- prend acte du principe de recourir au service de l'association Alter Alsace Energies pour un montant de 3 850 € TTC correspondant à l'accompagnement de cette structure dans le cadre de l'expérimentation envisagée. Les crédits seront prélevés au programme C172 chapitre 20 fonction 731, nature 2031, code programme 2231.
- autorise le Président à signer tous les documents relatifs à la demande de subvention faite à l'ADEME et à réaliser toutes les démarches nécessaires à l'obtention de cette subvention d'un montant prévisionnel de 1 500 €,
- accepte la recette de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) d'un montant de 1 500 €, qui sera encaissée sur le programme C172 - chapitre 13 - fonction 731 - nature 1318.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité